L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux—No. 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.

MERCREDI MATIN, 27 OCTOBRE.

FEUILLETON.

LA POIRE D'ANGOISSE.

PAR WILLIAM COBB.

XV—Suite.

Desmare ouvrit la lettre.

Elle ne contenait que ces quelques mots:

—"Mosir, vo êtes un rascal, un blaguard, si vô rendai pas la girl, je veux m'adresser au tribunal. Je donne troi jours. David."

—Sans date, fit Desmare. Evidemment, l'honnête gredin me cherchait....

—Il y a longtemps que vous le connaissez.

—Six mois à peu près.... Mais j'étais si troublé....soyons francs....si joyeux que j'ai oublié de vous demander des détails... Ce misérable a été assassiné.... où, comment et pourquoi?....

—Vous ne lisez donc pas votre journal.

—Si fait.

—Eh bien, il y a deux jours, tenez, justement dans le numéro qui rendait compte de l'affaire de Pretz, on racontait tout au long l'histoire de ce David.

—Voyons donc! fit Desmare qui parut rassembler ses souvenirs. Un assassinat! Puis, se frappant le front:

—C'est pardieu, vrai! s'écria-t-il. Un cadavre trouvé hors barrière....sur la route de Vanves, je crois......

—C'est cela même.

—Comment l'homme a-t-il été tué?

—A coups de casse-tête....on lui a défoncé le crâne.

—Est-ce qu'on l'a volé?

—Oh! ce n'a paraît peu probable....il restait une trentaine de francs dans la poche de son gilet.......

—Et puis, je suppose que sa mise n'indiquait pas un fort capitaliste.......

—Hom! il n'était pas trop mal vêtu! Redingote assez neuve, chapeau haute forme, linge presque blanc.... Seulement tout cela sentait assez le décrochez-moi ça!

On sait ou on ne sait pas que cette locution s'applique aux boutiques de fripiers.

—Mais, reprit maître Blot, expliquez-moi donc....

—Attendez...... A-t-on quelque soupçon? Etes-vous sur la trace du meurtrier de ce David?....

—C'est dur à avouer; mais nous ne savons absolument rien. On a seulement trouvé, à quelques pas de lui, un casse-tête tout neuf......vous savez, une boule de plomb emmanchée au bout d'une baleine.

—Tout neuf, dites-vous? Eh bien, il faut retrouver qui l'a vendu.

—Ça sera difficile, sinon impossible. On l'a déjà présenté à plusieurs marchands qui ont déclaré que le modèle ne se trouvait pas dans le commerce en France, et devait avoir été fabriqué en Angleterre, peut-être même en Amérique.

—Ah! fit Desmare, qui réfléchit un instant. Du reste, ce détail concorderait avec d'autres.... Ce David s'appelle Carter de son nom de famille. Il est né en France; mais il y a une vingtaine d'années, il est parti pour l'Amérique et n'est revenu qu'il y a deux ans à peine....

—Il aura été assommé par quelque vieil ennemi....

—C'est probable. Mais ce qui me déroute, c'est le lieu où s'est commis le meurtre. Que diable ce Carter faisait-il en pleine nuit sur la route de Vanves?...

—Je n'en sais rien, et, au fond, voilà qui nous importe peu. Il y avait là deux fous gueux, l'un a tué l'autre. Il n'en reste plus qu'un, c'est autant de gagné.

Maître Blot exprimait franchement le fond de sa pensée: ce n'était certes pas pour une semblable affaire que la police allait se mettre en campagne.

—On l'a porté à la Morgue, reprit l'inspecteur; là, en le fouillant, on a trouvé sur lui quelque monnaie, une pipe, deux cigares, et cette lettre qui vous était adressée.... Quand on m'a dit cela, je me suis chargé de vous avertir, espérant que vous nous fourniriez des renseignements sur le bonhomme.... Ah ça! mais savez-vous bien qu'il n'avait pas l'air de vous adorer.... *Rascal*, ça veut dire *canaille* et *Blaguard*....

—Ça veut dire aussi *canaille*.... la langue anglaise est plus riche pour exprimer cette idée.... Il avait la manie de mêler les deux langues....

—Mais encore.... qu'est-ce que vous aviez donc avec lui?.... et puis pourquoi l'appelez-vous votre beau-père?

Desmare garda un moment le silence.

Puis:

—Vous saurez cela plus tard, maître Blot.

—Et il vous menaçait de la cour d'assises.

—Je vous répète que tout s'expliquera... En tous cas, je ne suppose pas qu'on m'accuse de l'avoir tué....

—Tiens! cette bêtise fit maître Blot, puisque vous étiez à Saint-Germain.... A propos, qu'est-ce que vous pensez de cette affaire-là?

—Et vous?

—Hum! hum!

—Eh bien! si vous voulez mon avis, je le résumerai de la même façon que vous... Hum! hum!

—Voulez-vous que je vous dise, monsieur Desmare. Ce M. de Pretz est marquis, millionnaire ou en passe de le devenir; il n'a pas tué Barserot, mais je dis, moi, Blot, inspecteur attaché au service de la sûreté, que M. le marquis de Pretz nous reviendra.

—Vous pourriez bien avoir raison.... Mais nous voici arrivés, allons voir notre homme.

En effet, la voiture venait de s'arrêter devant la Morgue.

Desmare ayant consulté sa montre et constaté que le trajet avait été parcouru en dix-huit minutes, donna au cocher la prime promise, tandis que maître Blot tirait la sonnette de nuit fixée entre deux montants de la grille de fer.

Un volet s'entr'ouvrit.

—Qu'est-ce que c'est? dit une voix.

—Police, répondit maître Blot. Allons, vieux, la porte et plus vite que ça.

Un instant après la grande porte s'entrebâilla pour livrer passage à l'inspecteur et au journaliste.

Certes, il n'est pas de Parisien qui n'ait eu la curiosité d'entrer dans le funèbre monument. Pendant la journée, les curieux passent devant la haute vitrine derrière laquelle on voit les morts sur leur dalle de pierre. Mais, si pénible que soit l'impression ressentie, alors que la lumière du jour éclaire ces formes boursouflées, ces visages pâles ou violacés, elle ne saurait être comparée à l'émotion poignante qui vous saisit, alors que le sinistre habitacle est plongé dans une demi-obscurité, combattue seulement par la lueur blafarde de becs de gaz, baissés à ras. Ce n'est plus une mise en scène préparée à plaisir et dont les effets ont été combinés d'avance. C'est bien la mort qui se montre, froide et terrifiante dans son immobilité sépulcrale. Et la mort, avec son cortége de douleurs et de désespoirs. La Morgue, asile des abandonnés, des découragés, semble la dernière station d'une voie douloureuse; et, parfois, sur les murs blancs apparaît l'ombre horrible de la férocité humaine. C'est l'entrepôt où le crime entasse ses victimes, et de ces dalles muettes s'élève comme un murmure qui crie justice!

Le surveillant, après constatation de la qualité de maître Blot, était allé appeler le greffier, personnage aux allures calmes et quasi-mystérieuses qui convenaient à son emploi.

—Il s'agit du nommé David, dit l'inspecteur. M. Desmare—que je vous présente—croit pouvoir le reconnaître.

Le fonctionnaire s'inclina légèrement.

—Le corps est dans la salle d'autopsie, dit-il. Veuillez me suivre.

Les trois hommes passèrent derrière la salle d'exposition, dans laquelle semblait dormir une femme encore jeune, auprès de laquelle on avait couché son enfant mort comme elle.

La salle d'autopsie n'était pas éclairée, et, malgré leur stoïcisme, Blot et Desmare ne purent réprimer une sorte de frisson.

Enfin le gaz brûla, et, sur une longue table de pierre, ils virent une masse recouverte d'un drap qui modelait ses formes. Le greffier enleva le linceul et l'homme apparut....

Il pouvait avoir quarante cinq ans environ. La mort avait accentué la netteté de ses traits, taillés à angles en pleine chair. D'épais favoris roux accompagnaient les joues, marquées de petite vérole. Les cheveux, de même couleur, étaient peu abondants. Chose rare, l'immobilité cadavérique n'avait pu enlever à ce visage un caractère de dureté presque cruelle. Il avait aux lèvres un rictus sauvage, et leur écartement laissait voir des dents blanches et pointues comme celles des fauves.

—Eh bien? demanda Blot au reporter.

—C'est bien lui, dit Desmare, David Carter.

Se tournant vers le greffier:

—Vous me permettez d'examiner les blessures....

—Faites, monsieur.

Desmare se pencha sur le crâne du misérable. Les coups avaient été portés avec une telle violence que la boîte osseuse était défoncée et que la cervelle, jaillissant, s'était collée aux mèches de cheveux.

Desmare examina les mains. Elles étaient étendues, à l'exception du pouce qui, ainsi qu'il arrive toujours au moment de la mort, s'était fermé, se plaçant en travers des autres doigts. Le journaliste fit remarquer ce détail à maître Blot, et le lui ayant expliqué:

—Ceci prouve, ajouta-t-il, que les coups ont été portés très rapidement. Dès le premier, l'homme est tombé les mains en avant, et il est mort presque instantanément, sans quoi les autres doigts se fussent repliés comme le pouce, soit pour s'accrocher au sol, soit par l'effet nécessaire de la dernière convulsion.

—Très fort, murmura Blot.

Et à part:

—Voilà qui figurera admirablement sur mon rapport.

—Seriez-vous assez bon, reprit Desmare, s'adressant de nouveau au greffier, pour me montrer les vêtements du mort.

—Vous n'avez plus besoin d'examiner le corps?

—Non, je vous remercie.

Le greffier revint alors dans une salle, située à la gauche de la pièce d'exposition. Les vêtements de celui qu'on appelait Carter étaient suspendus à une patère.

Ils se composaient d'un chapeau haute forme dont le bord postérieur était brisé, d'une redingote de drap assez neuf, d'un gilet de velours grenat auquel adhérait une grosse chaîne de cuivre, nouvellement nettoyée, jouant l'or et fixée à la poche par une épingle, d'un pantalon noir à côtes, de bottes épaisses et solides. Pas de chaussettes. La chemise était blanche, peu fine, mais fortement empesée. La cravate était un nœud de soie s'attachant au bouton du col par un œillet en caoutchouc.

Desmare avait aussitôt regardé la doublure de la redingote.

—C'est bien cela, fit-il. Le vêtement a été nettoyé à fond par quelques revendeurs et venait d'être acheté tout récemment. Le gilet et le pantalon sortent de la même officine, ainsi que le chapeau. Vous voyez, le premier coup a été porté sur le sommet de la nuque, et avec une telle force que, malgré la résistance opposée par le bord du chapeau, il l'a brisé et l'a aplati contre l'os de la tête. Ce seul coup a dû suffire pour renverser l'homme.

—Voici ce que nous avons trouvé dans les poches, ajouta le greffier.

Ainsi que l'avait dit maître Blot, ces quelques objets consistaient en une pipe de terre, dite Gambier, à tuyau court et culotté avec un art admirable, et deux cigares enveloppés dans une feuille de papier blanc.

Desmares avait pris les cigares en main et les examinait curieusement. C'étaient de superbes havanes de choix, de ceux qu'on désigne dans les restaurants sous le nom d'*Impériales* et qui se vendent un franc vingt-cinq. En même temps, le reporter considérait attentivement la feuille de papier dans laquelle ils étaient serrés. C'était du papier à lettre, dit parchemin, tel qu'en fabriquent nos grands papetiers de luxe.

En ce moment, le greffier et maître Blot causaient et ne prêtaient pas attention aux mouvements de Desmare, sans quoi ils l'eussent vu faire un mouvement de surprise, puis interposer vivement le papier entre ses yeux et le gaz. Il se retourna vivement, la bouche entr'ouverte comme s'il eût voulu parler. Mais, remarquant alors l'inattention de ses compagnons, il parut obéir à une réflexion rapide et se tut.

Maître Blot se retourna vers lui:

—Eh bien, avez-vous découvert quelque chose de nouveau?

—Rien absolument.

—Alors il est temps d'aller nous coucher.

—Monsieur veut-il me donner les noms exacts et l'adresse du mort, afin que je les inscrive sur les registres? dit le greffier.

—Volontiers.

Le greffier s'assit devant son bureau, marqua le numéro d'ordre 2656, et, levant la tête, interrogea Desmare du regard.

Celui-ci dicta:

(*A continuer.*)

A nos Abonnés des campagnes.

Nous sommes obligés de payer à la Nouvelle-Orléans même, depuis le 1er janvier 1875, d'après la nouvelle loi du Congrès, le port de tous les journaux que nous expédions à nos abonnés de l'intérieur. C'est donc à ces derniers, à qui leur poste locale ne pourra plus rien réclamer, de nous rembourser, ou de nous payer le port en même temps que le prix de l'abonnement.

Le port est de 10 cents par mois, pour l'édition quotidienne, et de 25 cents par an pour l'édition hebdomadaire.

Les maîtres de poste ainsi que nos agents devront donc se faire payer ce montant additionnel et nous le transmettre en même temps que le prix de l'abonnement.

Taux du port de lettres, etc. pour les Etats-Unis.

Voici les taux du port des lettres, etc. pour les Etats-Unis.

N. B.—Tout ce que transporte la malle (excepté les journaux envoyés à des abonnés d'un bureau de publication connu) doit être affranchi d'avance par des timbres.

Une lettre sur laquelle un port est payé en plein, mais sur laquelle un port additionnel peut être exigé, sera expédiée lorsqu'elle aura été déposée à un bureau de poste, mais il sera dit sur la lettre que le reste du port devra être perçu sur livraison. Si le port n'est point payé ou si moins qu'un port plein est payé, la lettre sera envoyée au bureau où sont déposées les lettres non réclamées. Si, par inadvertance, elle arrive à destination, elle paiera, sur livraison, le double du port. "Un port plein signifie trois cents."

Dans les grandes villes, dans les districts qui touchent à de grands centres de population et ayant deux (ou davantage) bureaux de poste à une distance de trois milles l'un de l'autre, toute lettre déposée à l'un de ces bureaux et adressée à une localité dans les limites de livraison d'un autre de ces bureaux, laquelle lettre aura été affranchie par inadvertance par le paiement du port local seulement, pourra être expédié, mais le reste du port devra être perçu sur livraison.

Si des articles qui doivent payer différents taux de port sont envoyés dans un seul paquet, le taux le plus élevé devra être payé sur tout le paquet, mais deux (ou davantage) différents articles devant payer le même port peuvent être envoyés dans le même paquet sur paiement de ce taux sur le paquet entier.

Les articles suivants sont exclus des malle: les liquides, les poisons, le verre, les matières explosives; les livres, les brochures: les tableaux et autres publications obscènes ou indécentes; toutes lettres sur les enveloppes desquelles et toutes les cartes postales sur lesquelles des épithètes grossières sont écrites, imprimées ou gravées sur lesquelles des devises déloyales sont imprimées ou gravées; tous les articles qui, par leur forme ou leur nature, sont susceptibles de détruire, défigurer ou mutiler le contenu des sacs de la malle ou toute personne employés au service de la poste.

Il n'est pas permis aux maîtres de poste de faire crédit ni de faire une livraison avant que tout le port soit payé.

Première classe.

Sur les lettres, les paquets cachetés, écritures ou écritures partielles (excepté les manuscrits de livres et les épreuves corrigées passant des auteurs aux éditeurs et excepté les lettres locales); sur tous les imprimés marqués de manière à donner des informations autres que celles données par les imprimés primitifs, (excepté la correction d'erreurs typographiques); sur toutes choses ne devant pas payer le port de lettres mais qui sont enveloppés ou attachées de telle sorte que les maîtres de poste ne peuvent les examiner sans en détruire l'enveloppe; sur tous les journaux, magazines et revues envoyés, par les éditeurs aux abonnés et renfermant quoique ce soit autre que des suppléments bona fide, des comptes ou des reçus d'abonnement; sur tous les paquets ne devant pas payer de port mais dans lesquels sont cachés des lettres, &c., qui doivent payer le port—3 cents pour chaque demi once ou fraction d'once. Le poids des paquets est limité à quatre onces.

Sur les lettres locales déposées à des bureaux où la livraison est gratuite, par des porteurs, n'est pas établie, un cent par demi once ou fraction d'once. Le poids des paquets est limité à quatre onces.

Deuxme classe.

N. B.—Cette classe comprend tous les journaux, magasins et revues imprimés et émis à des époques annoncées, d'un bureau de publication connu, adressés à des abonnés réguliers.

Affranchissement.

Sec. 5. Qu'à partir du 1er janvier 1875 sur tous les journaux et publications périodiques expédiés, par la malle, d'un bureau connu ou d'une agence de nouvelles, et adressés à des abonnés réguliers ou des agents de nouvelles, le port sera comme suit: sur les journaux et les publications périodiques paraissant toutes les semaines et plus souvent, deux cents par livre et une fraction de livre: moins souvent, trois cents par livre et une fraction de livre—pourvu que rien dans la présente loi ne soit interprété de manière à changer ou amender la section 99 de la loi intitulée "loi pour reviser, consolider et amender les lois qui ont trait au département du bureau de poste", et approuvée le 8 juin 1872.

Sec. 6. Qu'à dater du 1er janvier 1875 sur réception des dits journaux et publications périodiques au bureau de poste, ils seront posés ensemble et le port en sera payé par un timbre spécial adhérent qui sera fourni par le maître de poste-général, lequel timbre sera apposé au dit paquet ou au sac qui le contiendra, ou sur un mémorandum constatant le dit paiement, ou autrement, ainsi que décidera le maître de poste général.

Sec. 7. Que les journaux dont un exemplaire à chaque abonné résidant dans les limites du comté où le dit journal est imprimé et publié en partie ou en totalité, passeront franc de port, mais les dits journaux ne seront pas livrés au bureau des porteurs de lettres ni ne seront distribués par les porteurs, à moins de paiement de port ainsi que l'exige la loi.

Troisième Classe.

Tout ce qui appartient à la troisième classe doit être payé d'avance et en plein.

N. B.—Le paiement doit se faire, d'avance, en timbres, et le poids ne doit pas excéder celui que prescrit la loi, (c'est-à-dire, quatre livres.) Les paquets pesant plus que le poids prescrit ne passeront point par la malle.

Sur les brochures, les publications faites de temps en temps, les journaux, revues et magasins passagers; les petites affiches, les affiches, les feuilles de musique, les circulaires non cachetées, les prospectus, les manuscrits de livres et les épreuves, les cartes imprimées, les mappes, les lithographies, les impressions, les lithographies chromo, les gravures, les semences, les boutures, les bulbes, les racines—1 cent pour chaque deux onces ou fraction d'once. Le poids des paquets est limité à quatre livres.

Sur les livres—1 cent pour chaque deux onces ou fraction d'once. Le poids des paquets est limité à quatre onces.

Sur les circulaires non cachetées, les journaux passagers ou adressés à des abonnés réguliers—excepté les journaux hebdomadaires, qui peuvent être livrés aux abonnés sur paiement, d'avance, de taux trimestriels réguliers, et sur les publications périodiques dont le poids n'excède pas deux onces—quand ces journaux, etc., sont déposés à un bureau de porteurs de lettres, pour livraison par le bureau ou ses porteurs—1 cent chacun.

Sur les publications périodiques de deux livres, quand elles sont déposées à un bureau de porteurs de lettres pour livraison par le bureau ou par des porteurs: 2 cents chacun.

L'INSCRIPTION DES ENFANTS DE FRANÇAIS NÉS A L'ÉTRANGER.—Le gouvernement a pensé qu'il y avait lieu de rendre générales les mesures déjà adoptées au point de vue de la loi du recrutement, et d'après lesquelles les Français nés en pays étranger, et dont les ascendants sont nés hors de France, ou en France, dans un lieu inconnu sont inscrits:

1o. Ceux qui résident en Angleterre, en Belgique, Suède et Norwége, Russie, (sauf le littoral de la mer Noire), Autriche, Hongrie (sauf le littoral de l'Adriatique et en Allemagne, *à la mairie du 6e arrondissement de Paris*;

2o. Ceux qui résident en Suisse, *à la mairie de Besançon (Doubs)*;

3o. Ceux qui résident en Moldo-Valachie, en Turquie, et généralement dans tous les pays d'Europe, d'Asie, ou d'Afrique (à l'exception toutefois de l'Espagne) qui sont baignés, soit par la Méditerranée, soit par des mers adjacentes, *à la mairie de Marseille*;

4o. Ceux qui résident en Espagne, au Portugal, dans l'Amérique du Sud et sur les côtes occidentales et orientales de l'Afrique, *à la mairie de Bordeaux*;

5o. Enfin, *à la mairie du Hâvre*, ceux qui résident dans l'Amérique du Nord.

AVIS AUX JEUNES FRANÇAIS SUJETS AU SERVICE MILITAIRE.—Le *Courrier des Etats-Unis* a reçu la communication suivante:

New York, le 2 septembre 1875.

Monsieur,—Aux termes d'une communication que vient de m'adresser M. le ministre des affaires étrangères, les jeunes gens, venus de l'étranger en France pour y remplir les devoirs militaires que la nouvelle loi leur impose et qui se trouveraient, à l'expiration de leur service, dans l'impossibilité de faire face aux dépenses de leur retour, seront désormais renvoyés dans leurs foyers, aux frais de l'Etat, avec les facilités accordées à ceux qui appartiennent aux départements français ou à l'Algérie.

Cette disposition bienveillante ne pouvant que contribuer à stimuler le zèle des jeunes conscrits qui viennent, de pays éloignés, rejoindre le drapeau national, j'ai cru devoir vous en donner communication pour le cas où vous jugeriez utile de la porter, par l'intermédiaire de votre journal, à la connaissance des résidents français de New York.

Agréez, etc. Le consul général,
A. L. DE LA FOREST.

VAPEURS.

LA COTE DU LAC.

Pour l'hiver.

Steamer de la malle des Etats-Unis. Entre Mandeville et la Nile-Orléans.

Pour Mandeville, Louisbourg, Madisonville et Covington,

Le beau steamer,

CAMELIA,

Transportant la malle des Etats-Unis, fin marcheur et à basse pression,

capitaine Wm. Hannover,

partira, ainsi qu'il est dit ci-dessus, le LUNDI et le JEUDI, à l'arrivée du train de dix heures du matin; le MARDI et le SAMEDI, à l'arrivée du train de 4 heures de l'après-midi; le DIMANCHE, à l'arrivée du train de 7 heures et demie du matin. Le LUNDI et le JEUDI, il ira jusqu'au "Old Landing", sur la rivière Tchefuncta, pour Covington. RETOUR: il quittera "Old Landing" le MARDI et le VENDREDI, à 6 heures du matin, Madisonville, le LUNDI et le JEUDI matin.

Le CAMELIA fera son excursion du DIMANCHE, comme par le passé; il partira de l'extrémité du chemin de fer, au Lac, à l'arrivée du train de 7 heures et demie du matin, et sera de retour le soir du même jour, à temps pour le train de 6 heures et demie.

Le service se fera régulièrement, à moins de mauvais temps ou de basses eaux.

C. M. SORIA,
24 avril75—1an Au No 20 de la rue de l'Union.

Excursions régulières du Dimanche

Pour Mandeville, Louisburg et Madisonville.

Le beau steamer

CAMELIA,

transportant la malle des Etats-Unis, très fin marcheur et à basse pression, fera une excursion, tous les DIMANCHES, régulièrement. Il partira de l'extrémité du chemin de fer, au Lac, à l'arrivée du train de huit heures du matin et sera de retour à la ville, à temps pour le train de 6 heures et demie.

Pour aller et retour............ $1 50.

Pour plus de détails, s'adresser à C. M. SORIA,

25avril—6m No 20 de la rue de l'Union.

Paquebot de la malle, pour Vicksburg.

Départ les SAMEDIS, à 5 h. P. M.

Pour Vicksburg, Davis' Bend, Natchez et tous les débarcadères intermédiaires.

Le bateau à vapeur

NATCHEZ,

T. P. Leathers, capitaine,
J. F. Muse, commis.

Se raliant, à Vicksburg à la ligne Parisot pour les rivières Yazoo, Tallahatchie, et à la ligne Anchor pour Memphis, Cairo et St-Louis.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à JNO. JANNEY, 117 Commune et HITE & CARLIN, 4 rue Tchoupitoulas.

Le soussigné prend le fret et signe les connaissements pour Trenton, Monroe et toutes les stations du chemin de fer de Vicksburg, de Shreveport et du Texas.

W. B. BROCKETT, agent,
18sept— Au No 38 de la rue des Magasins.

Nouvelle-Orléans et Grand-Ecore Packet.

Jour de départ, tous les mardis, à 5 P. M.

Pour Fort de Russey, Barbin. Norman, Alexandrie, la Rivière aux Cannes, Montgomery, Grand Ecore ainsi que tous les débarcadères intermédiaires, le bateau à vapeur.

C. H. DURFEE.

R. SINNOTT, capitaine; GEO. C. HAMILTON, commis.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à N. M. CARTER, 33 rue du Camp.
HITE & CARLIN, 4 rue Tchoupitoulas.
BRITTON & EPPLER, 106 rue Commune.
ADAMS & WORK, 9 Commercial Place.

24 déc—

Opelousas.

Paquebot régulier des Opelousas.

Départ, tous les JEUDIS à 5 heures P. M.

Pour Washington, Opelousas, Port Barré, Simmsport, Churchville, et tous les débarcadères de la Côte, de la rivière Atchafalaya et du Bayou Courtableau. Le bateau à vapeur

TRENTON,

E. QUATREVAUX, capitaine,
R. MOLAISON et S. DEBBES, commis.

Partira ainsi qu'il est dit ci-dessus.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à JAMES M. DOWLING,

28sept—1m No 25 de la rue Decatur.

POUR LES OPELOUSAS.

Départ, tous les Samedis, à 5 h. P. M.

Pour Washington, Port Barré, Simmsport, Churchville et tous les débarcadères de la rivière Atchafalaya et du Bayou Courtableau. Le bateau à vapeur

FLETA.

C. C. Picket, capitaine.
A. Meynier commis.

Il prendra du fret et des passagers pour tous les débarcadères du Bayou des Glaizes, ainsi que du fret pour la Côte.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à HITE & CARLIN, No. 4 de la rue Tchoupitoulas. LOW & McPEACKE No 46 de la rue du Camp.

11 sept—

OPELOUSAS.

Départ régulier tous les Mardis à 5 h.

Pour Washington, Opelousas, Port Barré, Simmsport, Churchville et tous les débarcadères sur l'Atchafalaya et du Bayou Courtableau.

BERTHA,

H. H. Broad, capitaine
T. Jobin, commis.

Ce bateau laissera la Nile-Orléans comme il est dit ci-dessus, prenant du fret et des passagers pour tous les attérages du Bayou des Glaizes, faisant la jonction avec le bateau A. Minnie de Simmsport.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à BRITTON & EPPLER. No 106 de la rue de la Commune.

Tout frêt pour le Bayou des Glaizes sera déchargé à Simmsport ou Big Bend Landing.

5 sont.—

Paquebot de la Nile-Orléans, de la côte et de Bâton-Rouge.

Départ tous les LUNDIS, à 5 heures P. M. et VENDREDIS, à 10 h. A. M.

Le nouveau bateau à vapeur

B. L. HODGE,

Capitaine JAS. P. McELROY.
Commis F. BERGERON.

Il descend tous les DIMANCHES et JEUDIS le jour. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à E. O. MELANCON,

22juil— 3m No 30 de la rue du Canal

Paquebot semi-hebdomadaire, régulier de Baton-Rouge, Plaquemine et la Côte.

Le bateau à vapeur

LESSIE TAYLOR,

Capitaine Allen Jumel, M. Kennison, commis, partira de la Nouvelle-Orléans tous les MERCREDIS, à Midi, et tous les SAMEDIS, à 5 heures P. M. Retour: il partira de Baton-Rouge tous les JEUDIS et tous les DIMANCHES soir.

Ce bateau prendra du frêt à un tarif ainsi bas que n'importe quel bateau sur cette ligne.

12 mai—

Paquebot de la côte et du Bayou Lafourche.

Départ, le MERCREDI et le SAMEDI, à 5 heures P. M.

Le bon bateau à vapeur

ERA No 10,

fin marcheur, capitaine T. L. TAYLOR. Claiborne Dugas et J. B. Landry, commis.

Le service commencera SAMEDI, 23 octobre 1875. 22oct—

Paquebot de la Côte et de Lafourche, jusqu'à Thibodeauxville.

Trois fois la semaine. Pour la côte et Lafourche.

Le bateau à vapeur

HENRY TETE,

Capitaine Jos. Ancoin,
M. H. Landry et M. H. Charlet, commis.

Départ de la Nouvelle-Orléans, tous les MARDIS JEUDIS et SAMEDIS à 5 heures P. M.

Retour: il partira de Donaldsonville les MERCREDIS, VENDREDIS et DIMANCHES matin, il touchera à la côte le jour.

Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à B. RIVET, 30 rue Conti.

16 juillet—1an

Paquebot de la côte et de Lafourche jusqu'à Thibodeauxville.

Trois voyages réguliers par semaine, le bateau à vapeur fin marcheur.

KATE DICKSON,

JAS. TAYLOR, capitaine.
Jack Stringer, Commis.

Jours de départ tous les Mardis, Jeudis et Samedis à 5 heures P. M.

Prix du passage à Donaldsonville $2. Le taux du fret sur le Bayou jusqu'à Thibodeaux est le même qu'en eau haute.

Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à

30sept—1m.

Pour la Côte au-dessus de la ville.

La Nouvelle-Orléans, la côte et le débarcadère du Couvent et le White Hall Saw Mill.—Trois fois par semaine.—Le bateau à vapeur.

MARYGIDA,

Capitaine J. A. Ruis; commis E. M. Valette et S. Héno. Partira de la Nouvelle-Orléans, tous les MARDIS, JEUDIS et SAMEDIS 10 heures du matin. Il sera de retour les MERCREDIS, VENDREDIS et DIMANCHES pendant le jour.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à W. J. COMAUX, 20 rue Conti.

8mai—

Pour la Côte au-dessus de la ville.

Départ tous les MERCREDIS et SAMEDIS à midi.

Pour les forts, la station de la Quarantaine Buras, toutes les habitations et tous les débarcadères, le bateau à vapeur

ST. MARY,

neuf et fin marcheur, capitaine Fred Probst, commis J. C. Tremoulet, et O. Legier, (2me commis), partira ainsi qu'il est dit ci-dessus. Les mercredis il prolongera son voyage jusqu'à Sunrise Mill et les Samedis il descendra jusqu'à la station de la quarantaine. 2 oct—

VAPEURS.

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE.

LIGNE DIRECTE POUR LA FRANCE.

PAQUEBOTS-POSTE FRANÇAIS.

LIGNE POSTALE

DE NEW-YORK AU HAVRE.

Les splendides bâtiments de cette ligne favorite partiront comme suit de l'embarcadère No 50 Rivière du Nord en passant plus au Sud que toutes les autres lignes.

VILLE-DE-PARIS, Surmont, samedi, 30 oct.
AMERIQUE, Pouzols, samedi, 13 novembre,
LABRADOR, Sanglier, samedi 27 novembre.
FRANCE, Trudelle, samedi, 11 décembre.

PRIX DU PASSAGE en OR (y compris le vin) Première cabine, $120 et $110 suivant l'emplacement.—Seconde $72—Troisième $40.—Entrepont, $26 avec aménagements hors ligne et tout le nécessaire, sans frais supplémentaires. Billets aller et retour à prix réduits.

LOUIS DE BÉBIAN, Agent, 55, Broadway, New-York, ou à L. GRAND, Agent,

nov—1an Gallier Court, Lettre H. N. O.

BREME.

Compagnie de Vapeurs du Lloyd de l'Allemagne du Nord,

Faisant le service entre BREME et la NOUVELLE-ORLEANS, avec escale au Hâvre, à Southampton et à Havane.

Les vapeurs de la Compagnie du LLOYD DE L'ALLEMAGNE DU NORD

Partiront comme ci-dessous—

	De Brême.	de la Nile-Orls.
Hannover...	15 sept.	24 oct.
Frankfurt...	13 oct.	14 nov.
Hannover...	17 nov.	
Frankfurt...	15 déc.	

Les jours de départ subséquents seront annoncés plus tard.

En partant de Brême, les steamers touchent au Hâvre et à la Havane; et dans le voyage de retour, ils touchent à la Havane et à Southampton, pour embarquer, et débarquer les passagers et le fret.

PRIX DU PASSAGE

De Brême, Southampton ou le Hâvre—à la Havane ou à la Nouvelle-Orléans:

Chambres................... $150 en or.
Entrepont................... 36

De la Nouvelle-Orléans ou de la Havane à Southampton, Londres, au Hâvre ou à Brême:

Chambres................... $150 en or.
Entrepont................... 45

De la Nouvelle-Orléans à la Havane:

Chambres........... $36 en or.
Entrepont........... 15

Des billets de passage de Brême, Southampton ou le Hâvre, pour la Nouvelle-Orléans, sont délivrés par les soussignés

Pour plus de détails, s'adresser à

ED. F. STOCKMEYER & CO., Agents,
8août—1an Au No 42 de la rue de l'Union.

Steamers de la ligne White Star,

Pour Queenstown et Liverpool,

Transportant la Malle des Etats-Unis,

Steamers neufs et puissants, partant de New-York le SAMEDI, de Liverpool le JEUDI et faisant escale à Cork Harbor en allant et en revenant.

REPUBLIC, Samedi, 4 sept. à 7 30 A. M.
BRITANNIC, Samedi, 11 sept., à 2 P. M.
GERMANIC, Samedi, 18 sept, à 7 A. M.
ADRIATIC, Samedi, 25 sept, à 2 P. M.
CELTIC, Samedi, 2 oct, à 6 30 A. M.
BALTIC, Samedi, 9 oct, 12 30 P. M.
BRITANNIC, Samedi, 16 oct, 6 A. M.
GERMANIC, Samedi, 23 oct, 1 P. M.

Du White Star Dock. Pier 52, North River.

Ces steamers, les plus fins marcheurs, sont de grandeur uniforme; il n'en est pas qui soient mieux disposés. Le salon, les chambres, le fumoir et les chambres à bain se trouvent au milieu des steamers, où le bruit se fait le moins entendre, où les passagers sentent le moins le mouvement et ont un confort qu'on n'avait pas encore obtenu en mer.

PRIX—Salon, $80 et $100, or; pour le retour, $175 or. Entrepont à bas prix.

Traites de 1 livre sterling et au-dessus.

Pour l'examen des plans et autres renseignements, s'adresser aux bureaux de la Compagnie, No 19 Broadway, New-York, ou à

A. K. MILLER & Co., Agents,
No 25 de la rue Carondelet, Nile-Orléans.

Des billets se vendent à la Nile-Orléans, pour tous les points de l'Europe. 1er avril—1m

Pour New York directement.

Ligne des steamers Cromwell entre New-York et la Nouvelle-Orléans.

CETTE LIGNE SE COMPOSE des steamers suivants

KNICKERBOCKER,
NEW ORLEANS,
HUDSON,
CORTES.

Le steamer

NEW ORLEANS,

Geo. Dearborn, commandant

Partira de son wharf, au pied de la rue Toulouse

Dimanche, 31 oct. à 8 h. A. M.

Passage................ $50.

Cette ligne prend du fret et donne des connaissements pour LIVERPOOL, BREME et le HAVRE.

Pour fret ou passage, s'adresser à ALFRED MOULTON,
mai—1an Rue Carondelet. No 61.

POUR VERA CRUZ,

Tampico, Tuxpan, Campeche, Progreso, La Havane et New-York,

LIGNE de steamers de la malle, de New York, de la Havane et du Mexique.

La ligne est composée des steamers

CITY OF MEXICO,.....Capt. W. S. Sherwood,
CITY OF MERIDA,.......Capt. J. W. Reynolds.
CITY OF HAVANA,.........Capt S. P. Philips

Le steamer

CITY OF MERIDA,

Commandant J. W. Reynolds,

partira de son quai, au pied de la rue Calliope for District, le DIMANCHE 31 octobre, à 8 heures du matin.

Passage pour Vera Cruz.............. $60, en or.

F. ALEXANDRE & SONS, 33 Broadway, New York.

Pour fret ou passage, s'adresser à J. M. WITHERSPOON, Agent. Au No 60 de la rue Carondelet.

Le steamer CITY OF MEXICO suivra et partira le 20 novembre.

11 nov—1 an.

Philadelphie via la Havane.

PHILADELPHIA AND SOUTHERN Mail Steamship Company.

POUR PHILADELPHIE via la HAVANE.

Transportant la malle des Etats-Unis.

JUNIATA, comm. J. W. Catherine. 1300 tonneaux
YAZOO, do. L. D. Barrett. 1400 tonneaux
C. W. LORD, L. Colton. 1000 tonneaux

Départ, SAMEDI le 16 octobre, à 7 heures P. M.

Le beau steamer de 1ère classe,

C. W. LORD.

Commandant L. Colton

Partira de son quai, en face de la Place Jackson, ainsi qu'il est dit ci-dessus.

Passage pour la Havane (monnaie des E.-U.)....$40
Passage pour Philadelphie..................... 50
Billet donné à New-York pour tout le voyage... 55

Pour fret ou passage, s'adresser à

EDWARD A. YORKE, Agent, au coin des rues Carondelet et Gravier

1 nov—1 an.

AVIS,

En débarquement et à vendre par VERGNOLE & VINCENS

73..................Décatur..................73

Navire Amiral, du Havre.

20 caisses Confitures de La James, Paris.

Navire Palymnie, de Bordeaux.

25 Barriques Vin, Lozignan, Pouget fils.
20 " " St-Macaire, De Lompuy Bréché & Co.,
" " Blanc Haut Sauterne fin,
8 1/2 " "
25 Caisses Grand Vin St. Julian,
25 " " " St. Estèphe,
100 " Fruits à l'eau-de-vie Chauvet fils,
20 " Crément impérial. Liqueurs mousseuses.

27 oct—3 j

CHEMINS DE FER.

Chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et du Texas—Donaldsonville—

Le bateau à vapeur

MINNIE AVERY partira, du pied de la rue Bienville, DIMANCHE, 26 sept. et, ensuite, tous les jours, à 7:45 A. M., pour Westwego, avec les passagers pour toutes les stations du chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et du Texas. Il sera de retour à 6 heures du soir.

On re oit le frêt, au même endroit, tous les jours, à 2 heures de l'après-midi, et il arrive à destination le lendemain matin.

Le bateau ci-dessus touchera à la rue Jackson pour les excursions du DIMANCHE.

Prix réduits et une heure et demie de plus données aux passagers qui vont et reviennent le même dimanche.

O. E. PAYNE, Agent.
C. H. ALLEN, Directeur-général.
12mai—6m

Chemin de Fer Pontchartrain.

L'extrémité du chemin, en ville, est établie à "l'ancien dépôt", rue des Champs-Elysées, près la Levée.

Excursion au Lac—aller et retour, le même jour....25 cents. Pour les enfants au-dessous de 12 ans....10 cents.

Pour la station de Gentilly—15 cents pour aller et autant pour le retour.

Départs de la ville.		Départs du Lac:	
6	heures A. M.	7 ½	heures A. M.
8	..		..
10	..	11 ½	.. P. M.
Midi			
2	.. P. M.	3 ½	..
4	..	5 ½	..
6	..		

Tous les Dimanches un train partira de la ville à 4 heures du matin.

Les dimanches un train partira toutes les heures, dès 2 heures de l'après-midi.

Les passagers qui désirent s'arrêter à Gentilly doivent en prévenir le conducteur avant le départ du train.

C. H. ALLEN,
5 mai— Surintendant-général.

THE MOBILE LINE.

On and after May 23, 1875.

Trains leave depot foot Canal street as follows

EXPRESS AND MAIL, DAILY, at 8 a. m.
Coast accommodation, daily, except sunday, 3 15 p. m.

Through night express daily, at 4 40 p. m.

Arrive:
Express and Mail daily at 3 55 p. m.
Coast accommodation daily, except sunday 10:05 a. m.

Through night Express, daily at 11:20 p. m.

This is the only line running PULLMAN PALACE CARS to Nashville, Louisville, Lynchburg, Virginia Springs and Baltimore, without change.

Office corner Camp and Common Streets, opposite City Hotel.

D. B. ROBINSON,
25déc— Supt.

LIGNE DE MOBILE.

A partir du 23 Mai 1875.

Les trains partiront du dépôt, au pied de la rue du Canal comme suit:

EXPRESS ET MALLE, TOUS LES JOURS, à 8 heures du matin.

Train d'agrément, tous les jours excepté le dimanche, à 3.15 p. m.

Express du soir tous les jours à 4 h. 40 m. de l'après midi.

Les trains arriveront à la Nouvelle-Orléans:

Express et malle, tous les jours, à 3 h. 55 m. de l'après-midi.

Train d'agrément, tous les jours, excepté le dimanche, à 10:05 a. m.

Express du soir, tous les jours à 11 heures et demie du soir.

C'est la seule qui ait des CHARS PULLMAN jusqu'à Nashville, Louisville, Lynchburg, les sources de la Virginie et Baltimore, sans aucun changement.

Bureau, coin Camp et Commune, vis-à-vis le City Hotel.

D. B. ROBINSON,
25 déc— Surintendant.

Grand chemin de fer de la Nile-Orléans, St-Louis et Chicago.

Les trains partent et arrivent comme suit:

(Du dépôt, au pied de la rue des Calliope.)

A partir du 10 septembre

DEPARTS.		ARRIVEES.	
Express	7:30 A. M.	Express	9.00 P. M.
Malle	5:30 P. M.	Malle	11:20A. M.

CHARS DORTOIRS PULLMAN JUSQU'A ST LOUIS, CHICAGO ET LOUISVILLE.

Un seul changement de chars dortoirs jusqu'aux villes de l'Est.

Vente de billets et renseignements au No. 22 de la rue du Camp, coin Commune.

A. D. SHELDON, Agent.
E. D. FROST, Directeur-Général. 14 jv 75

New Orleans, St. Louis & Chicago R. R. Co. (Great Jackson Route.)

(From Calliope street Depot.)

From September 20—1874

DEPART.		ARRIVE.	
Express	7:30 A. M.	Express	9.00 P. M.
Mail	5:30 P. M.	Mail	11:20 A. M.

PULLMAN PALACE SLEEPING CARS THROUGH TO ST. LOUIS, CHICAGO, AND LOUISVILLE.

Only one change of sleeping cars to Eastern cities.

Tickets for sale and informations given at 22 Camp street, corner Common.

A. D. SHELDON, Agent.
E. D. FROST, General Manager. any 14 75

GRAND CHEMIN DE FER DE LA Louisiane et du Texas, de Morgan.

Route de la malle des Etats-Unis entre la Nouvelle-Orléans la Louisiane occidentale et le Texas.

LE FERRY partira du pied de la rue Ste-Anne, tous les jours, à SEPT HEURES A. M., et se reliera au CONVOI DES PASSAGERS qui part d'Alger à 8 heures A. M.

Le frêt pour tous les points du Bayou Lafourche, entre Labadieville et Lockport, sera transporté aux taux de bateau à vapeur pour toute la route.

Le frêt pour la station de Brashear, sera expédié de même au taux ... de Brashear, sera expédié pour le moment. Des contrats spéciaux pour fret sur marchandises expédiées pour les points de vente sont faits, avec A. Stephens, agent général, au pied de la rue Ste-Anne. Le fret pour tous les points doit être payé d'avance. Comme auparavant, les billets réguliers des taux spéciaux, sous forme de billets dits "commutation" seront accordés à ceux qui expédieront par ce chemin de fer.

Afin que le frêt soit promptement expédié il doit être délivré avant 3 heures; le fret reçu après cette heure partira par les trains suivants.

GEO. PANDELY, Surintendant, au coin des rues Natchez et Magazine.

Il ne sera point reçu de fret après 4 heures.

17mai— CHS. A. WHITNEY & CO., Agents.

ASSURANCES.

Premier état annuel

—DE—

L'ATLAS INSURANCE COMPANY DE LA NOUVELLE-ORLEANS, LNE.

Au No. 152 de la rue du Canal,

Le 13 décembre 1873.

Conformément aux réquisitions de sa charte, la compagnie publie l'état suivant:

Primes reçues dans la partie fractionnelle de l'année expirée le 31 décembre 1873.

Primes d'incendies	$52,641	
Primes de rivières	1,113 5	
Total des primes	$53,815 15	
En moins—primes non expédiées	35,876 79	
Montant net des primes	$17,938 36	
A déduire:		
Pertes par les incendies—payées	$ 226 83	
Dépenses générales, moins profits, pertes et intérêts	12,164 96	12,391
Montant réservé pour pertes non réglées		$5,546 60
L'ACTIF de la compagnie est comme suit:		
Prêts sur hypothèques, premières hypothèques sur propriétés foncières non grevées valant $305,450		$151,222 49
Propriétés foncières appartenant à la compagnie		17,500 00
Prêt garanti par des actions		1,009 00
Actions appartenant à la compagnie		37,550 00
Bons des Etats-Unis		5,000 00
Effets à recevoir		3,226 66
d abstes surdem d cria ni 8 pour cent d'intérêt		19,250 0
intérêt		10,442 44
Primes en voie de recouvrement		27,420 86
Effets à recevoir pour primes		800 00
Dans la caisse de la banque et entre les mains du trésorier		12,419 78
Mobilier du bureau, coffre-fort, fournitures d'agence		3,046 78
Capital souscrit, en voie de règlement		68,651 50
		$355,942 50
PASSIF.		
Capital, 4,133 2-3 actions, de $100, assurées à $75 l'action		$313,750
Montant réservé pour garantir entièrement tous les risques non expirés, formant 50 pour cent des primes non expirées		17,938 3
Primes non expirées, moins 50 pour cent réservé		17,938 40
Montant réservé pour perte non réglées		5,546 60
Salaires non payés		769 11
		$355,942 50

L'état qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la compagnie.

WM. H. STEVENSON, Président.
DOUGLAS WEST, Secrétaire P. F.

Signé, sous serment, pardevant moi, ce 5 janvier A. D. 1874.

Mutual Aid and Benevolent Life Insurance Association of Louisiana.

SIXIEME ETAT ANNUEL.

Année expirée le 31 juillet 1874.

Montant reçu de membres assessés sur décès	$64,396	
Montant reçu, intérêt et dividendes	2,167 44	
Montant au crédit des profits et pertes	31,120 05	
	$97,554 54	
Montant payé sur 26 décès	$45,400 00	
Annonces, Fournitures de Bureau, frais de Cour, de Poste Loyer et Salaires	10,679 29—$56,129 2	
	$31,425 ...	
PASSIF.		
Polices "A"	$5,802 25	
Polices "B"	4,276 17—$10,078 4	
ACTIF.		
En caisse	$3,255 56	
Décès payés "non réclamé"	4,500 00	
Chemin de fer de la Nile-Orléans et de Carrollton	7,640 00	
Chemin de fer Canal et Claiborne	5,210 00	
Banque d'Amérique	4,210 50	
Banque Nationale Mutuelle	5,000 00	
Dû sur assessements en voie de recouvrement	8,806 00	
Meubles de Bureau	1,454 65	
Effets à recevoir	1,28	
	$41,...	$41,...

COMPAGNIE D'ASSURANCE —DE LA— Nouvelle-Orléans,

Au coin des rues Canal et Camp.

QUINZIEME ETAT ANNUEL.

Conformément à sa charte, la compagnie publie l'état suivant de ses affaires:

Primes (compagnie locale et agences) de l'année expirée le 31 décembre 1874.

Sur risques d'incendie	$465,120 68	
Sur risques de mer	68,982 61	
Sur risques de rivières	94,394	$658,497 81
En moins—réservé pour risques non expirés le 31 décembre 1874	166,601 51	
Primes remboursées	32,232 73	199,834 26
		$458,673 65
Plus intérêts		35,965 14
		$504,638 79
Compagnie locale et agences		
A déduire, réassurances	$ 45,106 90	
Pertes par le feu $161,144 83		
Pertes sur mer 67,422 43		
Pertes sur les rivières et dans l'intérieur 61,427 45		
Dépenses générales	65,250	
Taxes	19,420	
Commissions	35,550	
Rétraction (rebate)	51,494 30	476,836 08
Bénéfice net		$ 27,202 71
L'actif de la compagnie est comme suit:		
En caisse	$ 65,080 89	
Primes en voie de recouvrement	93,132 77	
Garanties et billets hypothécaires	231,859 84	
Effets à recevoir pour primes	12,481 04	
Bonds de la ville et autres bonds	139,618 55	
Actions de la Cie du Gaz et autres actions	74,409 50	
Primes d'agences en voie de transmission	8,737 81	
Dû par des compagnies d'assurances	7,290 61	
Propriété foncière au coin des rues Canal et Camp	70,652 77	
Autres propriétés foncières	70,532 64	
Succursale, troisième district, prime en recouvrement	1,876 70	
Compte suspendu	2,070 16	
	788,580 68	
PASSIF.		
Capital	$500,000 00	
Réserve pour risques non expirés le 31 décembre 1874	166,601 53	
Intérêts et dividendes non recouvrés	6,737 15	
Réclamations contre la compagnie	4,298 73	$677,632
Surplus plus que suffisant pour couvrir la dépréciation		$ 90,928 27

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la compagnie.

J. TUYES, Président.

J. W. HINCKS, Secrétaire.

Signé, sous serment, pardevant moi, ce 15 janvier 1875.

JOHN LEMONNIER,
Troisième Justice de Paix de la paroisse d'Orléans.

Le 14 du courant, à une réunion des directeurs, il a été résolu de payer le dividende-intérêt semi-annuel de CINQ POUR CENT sur le capital, aux actionnaires ou à leurs ayant-cause, à dater du 1er février prochain,

J. W. HINCKS, Secrétaire.

Nouvelle-Orléans, 18 janvier 1875.

DIRECTORS.

W. B. SCHMIDT,	A. M. BICKHAM,
PLACIDE FORSTALL,	AD. SCHREIBER
H. GALLY,	JULES TUYES,
CHARLES LAFITTE,	W. A. BELL,
W. VAN BAMTHUYSEN,	D. FATJO,
EMILE BOUNY,	D. D. ROGERS.

17janv—

Second Etat de Situation —DE LA— COMPAGNIE D'ASSURANCE DELTA DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Conformément aux clauses de sa Charte la Compagnie publie l'état suivant:

Montant des primes reçues durant les quinze mois expirés le 31 décembre 1873, à savoir:

Sur risques de feu	$114,952 33	
Sur risques de mer	68,381 37	
Sur risques de rivières	29,509 96	
Total des primes	$212,000 51	
Moins primes rendues	4,154 77	
Primes acquises	$199,845 73	
Déduit—Pertes par le feu	$65,106 66	
Pertes sur mer	42,115 79	
Pertes sur rivières	15,676 83	
	$122,898 97	
Réassurances	31,916 79	
Réfactions (rebate)	9,582 97	
Taxes	7,650 03	
Loyer	2,250 00	
Dépenses, et profits et pertes	20,614 18	
	$194,993 ...	
Réservé pour primes non-terminées		$17,938 30

La Compagnie possède l'ACTIF suivant:

Capital en Stock-notes	
Comptant	42,456 8
Comptes en voie de collection	15,500 3
Billets recevables	8,...
Prêts sur garanties	60,650 00
Prêts sur hypothèques	11,946 39
Stocks et Bons	5,870 30
Installations de bureaux et meubles	2,600 00
En main d'agents en Europe, etc.	5,125 42
	$296,517
Moins intérêts non-payés et dividendes	2,198
	$294,320 60

Copie correcte transcrite des livres de la Compagnie.

E. GANUCHEAU, Vice-Président.

L. W. BAQUIE, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Ville de la Nouvelle-Orléans.

Assermenté et signé pardevant moi, ce 20me jour janvier 1874.

E. BOUNY, Notaire public.

Directeurs (Trustees) élus pour servir en 1874:

A. Baldwin,	S. Henderson,	G. P. Blancan
A. Tertrou,	O. Bercier,	S. J. Leeds,
A. M. Fortier,	F. Laborde,	T. L. Airey,
R. Hunt,	J. Brunasso,	M. Keiffer,
A. Hirsch,	E. K. Bryant,	O. Hopkins,
H. Kern,	W. B. Conger,	A. Palacio,
H. Beer	R. De Gas,	E. Ganucheau.
J. B. Camors.	W. A. Bell	H. Rose.

Mechanics' and Traders INSURANCE COMPANY,

Au No 14 de la rue Carondelet.

QUATRIEME ETAT ANNUEL.

Conformément aux réquisitions de sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant

Primes de l'année expirée le 31 août 1873:

Primes sur l'incendie	$129,031 46	
Primes de mer	24,210 02	
Primes de rivières	5,567 87	
Primes sur les risques, non expirés le 31 août 1872	42,000 00	
Total		$201,309 9
A déduire primes non expirées et primes remboursées dans l'année		50,125 43
		$151,083 63
Pertes payées dans l'année:		
Sur les risques d'incendie	$64,817 20	
Sur les risques de mer	17,695 51	
Sur les risques de rivières	18,221 71—100,844 22	
		$110,239 41
En moins,		
Réfaction (rebate), 15 pour cent	6,562	
Réassurances	15,628 41	
Dépenses, taxe, licence, intérêt	2,446 30	
Réservé pour pertes non réglées	20,000 00—$5,641 34	
Bénéfice net		$61,597 67
L'actif de la Compagnie est comme suit:		
En caisse		$50,718 26
Effets à recevoir pour primes et prêts, garantis		204,047 26
Primes en voie de recouvrement		421 9
Bons, actions, etc., de banques compagnies d'assurances, etc.		2,355 62
Propriété foncière		4,557 63
Billets d'actions (stock notes)		262,226 50
		$531,255 17
		134,661 5
		$53,114 1
Total de l'Actif		$794,819 1

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

LLOYD R. COLEMAN, Président.

JAMES A. WHITE, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Ville de la Nile-Orléans.

Assermenté et signé pardevant moi, soussigné, notaire public, le 20 septembre 1873.

CHAS. A. AUDRY, Notaire Public.

Les Directeurs ont déclaré:

Intérêt sur le capital payé............15 pour cent
Dividende sur le susdit............ 5
Dividende primes remboursées.......15

Le tout sera porté au crédit des billets d'actions (stock notes) et il sera émis des certificats pour les dits dividendes à dater du lundi, 20 octobre prochain.

DIRECTEURS.

C. W. Allen,	C. A. Green
A. T. Afken,	I. L. Hess,
J. A. Braselman,	Col. T. H. Hunt,
W. T. Blakemore	J. D. Hill,
I. Bloom,	Jas. S. Lanphier,
Sam. Boyd,	Robert L. Moore,
C. H. C. Brown,	John Myers,
John D. Cobb,	H. J. Mullan,
Geo. W. Church,	Edward Nalle,
J. E. Campbell,	G. W. Sentell,
Lloyd R. Coleman.	W. E. Thomasson.

GEO. MERZ, BRASSERIE DU VIEUX CANAL,

Angle Toulouse et Villeré, Nile-Orléans.

PAR suite de la demande toujours croissante de ma BIERE et de mon ALE, j'ai placé, pour les marchands et les familles, une boîte d'ordres à l'entrée de la Bourse des Marchands, Passage de Bourse, à côté des bureaux de MM. O. E. Girardey... les ordres qui y seront déposés seront promptement exécutés...

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Sun.

CAPITAL PAYE.................$500,000

EXTRAIT DU DIX-NEUVIEME ETAT ANNUEL—1874.

Montant net des primes, escompte et intérêt		$334,876
Pertes, dépenses, taxes	$196,588 76	
Fonds en réserve, $10,000 et dividende sur le capital, 10 pour cent	59,626 64	256,615 30
Bénéfice net		$78,261 17
Actif de la compagnie—VALEUR AU COMPTANT SUR LE MARCHE.		
Actions, bons, prêts et effets à recevoir		$409,870 06
En caisse et primes en voie de recouvrement		129,775 71
		$539,645 77

Dividende payé sur actions, DIX POUR CENT par an, et sur les polices participantes VINGT-CINQ POUR CENT, payable comptant.

Cette ancienne et excellente Compagnie émet des polices sur les risques de feu, de rivières et de mer aux conditions les plus avantageuses. Les pertes sont réglées promptement, à des conditions libérales, aux bureaux de la compagnie, No 61 de la rue du Camp, coin Commercial Alley.

JAMES I. DAY, Président.

HORACE CARPENTER, Secrétaire.

—Directeurs pour 1875—

JNO. G. GAINES,	JAS. I. DAY,
E. J. HART,	LIONEL C. LEVY,
HENRY RENSHAW,	EMORY CLAPP
HUGH WILSON,	JAMES BYRNES,
B. BISCOE,	J. L. HARRIS,
A. BALDWIN,	W. B. SCHMIDT,
CHAS. MACREADY,	L. ALCUS,
W. E. SEYMOUR,	ISAAC L. HAAS,
RICHARD FLOWER,	SCOTT McGEHEE,
J. WEIS,	GEO. JONAS,
E. W. TAYLOR,	D. FATJO,
J. C. MORRIS,	T. L. AIREY,

7 mars—au 1er janvier.

Compagnie d'Assurance de l'Union DE LA NILE-ORLEANS.

DIX-HUITIEME ETAT

De situation annuel de la Compagnie d'Assurance de l'Union de la Nile-Orléans, publié conformément à la loi et à la charte de la dite Compagnie.

Montant des primes reçues pendant l'année expirée le 30 avril 1875.

Primes d'incendie	$90,384 55	
Primes sur les rivières	13,066 58	
Primes maritimes	9,042 33	
	112,493 35	
Moins, primes remboursées	2,425 69	
		$110,067 72
Pertes payées dans l'année—		
Pertes par l'incendie	$22,189 66	
Pertes sur les rivières	16,422 12	
Pertes sur mer	816 17	
	$39,427 94	
Réassurances	4,589 81	
Loyer	2,500 00	
Taxes	3,350 35	
Réfaction (rebate)	10,277 95	
Dépenses, moins l'escompte et l'intérêt	6,487 30	
Réservé pour risques non terminés	27,171 00	93,804 35
		16,263 38
L'actif de la Compagnie est comme suit:		
Prêts garantis par nantissement	5,739 67	
Prêts garantis par hypothèque	21,006 13	
Effets à recevoir pour primes	12,440 98	
Actions, bons et autres obligations	143,596 82	
Propriété foncière	5,447 24	
Primes en voie de recouvrement	21,105 69	
En caisse	27,092 54	
	$241,434 28	

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

A. CHIAPELLA, Président.

J. M. CRAWFORD, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE,

Paroisse d'Orléans, ville de la Nile-Orléans.

Signé, sous serment, pardevant moi ce huitième jour du mois de mai 1875.

JAS. FAHEY, Notaire Public.

Le Conseil de Direction a déclaré un dividende de cinq piastres par action, payable à partir de mardi, 11 mai.

9 mai—10t.

Commercial Insurance Company of New Orleans,

120......RUE DE LA COMMUNE......120

NEUVIEME ETAT ANNUEL.

Conformément aux réquisitions de sa charte la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires:

Primes de l'année expirée le 31 mars 1875

Feu	$60,583 60	
Mer	13,839 20	
Rivières	59,181 32—$133,604 13	
Plus—risques non expirés le 31 mars 1875		15,745 00
		149,349 12
Moins—primes non expirées le 31 mars 1875		17,200 00
Montant net des primes		
Perte par le feu	$9,619 64	
Pertes sur les rivières	33,541 35—$43,161 19	
Réfaction (rebate)	28,334 23	
Réassurances	8,699 98	
Primes remboursées	1,325 10	
Taxes	14,211 50	
Casuel	3,170 42	
Loyers	6,583 33	
Dépenses	15,408 48	
	$117,896 33	
Moins intérêts profits et pertes	20,192 18 — $97,70	
Bénéfice net		$34,
ACTIF.		
Effets à recevoir	$226,984 43	
Mobilier	4,958 92	
Actions du Harbor boat	850 00	
Bons de la Ville	1,320 00	
Actions de la banque de l'Etat	3,600 00	
Comptes pour recouvrements net	14,623 51	
En caisse	95,100 00	
	$347,412 86	

Ce qui précède est une copie exacte faite sur le livre de la Compagnie.

Nouvelle-Orléans, 31 mars 1875.

J. H. OGLESBY, Président

WALTER HUNTINGTON, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Ville de la Nouvelle-Orléans.

Signé sous serment pardevant moi, ce 12 avril 1875.

E. J. IVY, Notaire Public.

Nouvelle-Orléans, 12 avril 1875.

Aujourd'hui, à une réunion des Directeurs, il a été résolu qu'un dividende de DIX POUR CENT sur le capital de la compagnie est déclaré payable sur demande. 15 avril—1m

La Compagnie d'Assurance TEUTONIA

Au No 111 de la rue Gravier.

—Assure contre—

LES RISQUES D'INCENDIE, DE MER ET DE RIVIERES,

Aux plus Bas Taux du Tarif.

A. EIMER BADER, Président.
CHAS. ENGSFELD, Vice-Président.
GEO. STROMEYER, Secrétaire.

Première Année Fiscale.

Primes reçues	$157,136 73
Pertes par incendies sur mer et rivières payées	$34,447 63
Réassurances, réfactions (rebate), dépenses, etc.	
	134,661 5
	$53,114 1

DÉCLARÉ:

Intérêt sur le Capital payé, 10 pour cent.
Dividende sur le Capital payé, 8 pour cent.
Dividende sur Primes payées, 15 pour cent.

DIRECTEURS:

Henry Abraham,	S. Katz,	Louis Schneider
A. Eimé Bader,	Jos. Keller,	W. B. Schmidt,
N. A. Baumgartner,	Th. Lilienthal,	R. Sieg,
	E. F. Del Bondio,	C. H. Miller,
Isaac Scherck,	H. Eicke,	S. I. Nastis,
J. N. Schwarz,	Chas. Engsfeld,	H. Pohlman,
Louis Schwarz,	M. Frank,	F. Rickert,
E. Weissenbach,	H. R. Gogreve,	F. Roder,
E. Wildermann		

L'Union Française.

A l'élection générale, tenue le 10 décembre dernier, les personnes suivantes ont été nommées membres du Conseil de Direction pour l'année courante.

Messieurs:

L. Breton	Alph. Wals	E. Larue
A. Jas	V. Nippert	J. Leisy
A. Granger	J. G. Spor	V. Maignan
J. B. Seguin	E. Scheldecker	P. Mallard
J. R. Mondiegt	M. Bochet	P. Tisné, Jr
H. Salomon	B. Saloy	Ch. Frantz
L. Grand	A. Bonnet	Ch. Lecomme
J. J. Reiss	J. Anglade	M. Leblond

et à une assemblée de la Direction ont été nommés:

MM. L. BRETON—Président honoraire,
E. LARUE—Président,
A. JAS—Vice-Président,
A. GRANGER—Vice-Président
J. B. SEGUIN—Trésorier
J. R. MONDIEGT—Secrétaire

Par ordre de la direction,

J. R. MONDIEGT, Secrétaire.

Compagnie d'Assurance Mutuelle —DES— Marchands de la Nile-Orléans,

104............rue du Canal............104

VINGT-ET-UNIEME ETAT ANNUEL.

Conformément aux réquisitions de Charte, la Compagnie publie l'état suivant:

Primes reçues dans l'année expirée le 31 1875, y compris les risques non expirés de l'année précédente:

Sur risques de feu		$569,621
Sur risques de mer		52,556 10
Sur risques de rivières		55,933 08
Total des primes		$678,180 22
En moins, primes non expirées		121,468 00
Profit net sur les primes le 31 mai 1875		$556,692 22
Pertes payées—		
Sur risques d'incendie	$237,344 41	
Sur risques de mer	47,782 44	
Sur risques de rivières	82,344 65	
	$327,476 90	
Taxes	35,609 96	
Réassurances et primes remboursées	26,849 72	
Dépenses et quinze pour cent réfaction moins intérêt	54,330 07	
		$454,260 67
Profit		$102,431 56
L'Actif de la Compagnie est comme suit:		
Propriétés foncières		$292,814 42
Bons de la ville		216,110 60
Actions de banques, chemin de fer et autres		73,611 60
Billets garantis par hypothèque et gages		327,279
Effets à recevoir		88,917
Primes en voie de recouvrement		84,464
Bons de l'Etat		650
Actions d'assurance		19,124
Actions du Valette Dry Dock Comp.		10,400 00
Bons hypothécaires du Turner's Association		2000 00
Bons hypothécaires du Odd Fellow's Hall		6000 00
En caisse		108,567 29
		$1,222,899 56

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

PAUL FOURCHY, Président.

W. NOTT, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE.

Paroisse d'Orléans,
Ville de la Nouvelle-Orléans.

Signé sous serment, pardevant moi le 15 juin 1875.

JAMES FAHEY, Notaire public.

A un meeting du Bureau des Directeurs tenu le 14 juin 1875, il a été résolu de payer aux Actionnaires, sur demande, un intérêt de 10 pour cent pour l'année sur leurs actions.

DIRECTEURS:

P. Maspero,	Ed. Toby,
D. Fatjo,	P. Fourchy,
S. Z. Relf,	M. W. Smith,
L. F. Generes,	J. J. Fernandez,
D. A. Chaffraix,	J. M. Allen,
	Chas. Lafitte.

16juin—1an

VINGT-SIXIEME ETAT ANNUEL —DE LA—

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Crescent.

23 Mai 1875.

Les Directeurs, conformément à la Charte amendée, soumettent l'état suivant des affaires de la Compagnie, à la date du 30 avril 1875.

Primes d'incendie	$201,308 60	
Primes de mer	42,344 53	
Primes des rivières	112,114 32—$355,767 75	
Montant des primes, moins la réassurance et les primes remboursées		276,187 7
Pertes payées et évaluées comprenant tout ce qui est connu et non payé—		
Sur risques d'incendie	$69,347 66	
Sur risques de mer	15,447 22	
Sur risques de rivières	55,553 91—$140,348 82	
Taxes, escompte au lieu de participation, moins intérêts, escomptes, &c.	73,705 23—214,054 22	
Laissant (après paiement de 10 pour cent sur le capital)		$62,133 12
L'actif de la compagnie est comme suit:		
Effets à recevoir	$43,674 01	
Prêts sur bons et hypothèques	55,942 33—$99,617	
Prêts sur actions, sur demande	27,429 62	
Argent en banque	$2,059 96—200,522 54	
Propriétés foncières		118,750 42
Bons de la ville, actions de banques et autres		153,581 50
Primes en voie de recouvrement, comptes d'affaires en suspens, &c.		27,814 1
Total de l'actif		$510,201 91

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

THOS. A. ADAMS, Président

HENRY V. OGDEN, secrétaire.

Signé sous serment devant moi, ce 22 mai 1875.

WM. H. HOLMES,
Seconde Justice de paix,
Paroisse d'Orléans, Lne.

Les Directeurs ont résolu qu'après le paiement de l'intérêt annuel de dix pour cent sur le capital de cette Compagnie, un dividende de TRENTE POUR CENT sera payé en ARGENT, à partir du 14 juin prochain, aux personnes qui assurent dans la Compagnie et qui ont droit au dividende.

DIRECTEURS.

Thomas A. Adams,	Sm'l B. Newman,
Sam'l H. Kennedy,	C. T. Buddecke,
John Phelps,	Adam Thompson,
Henry Abraham	P. N. Strong,
Victor Meyer,	Joseph Bowling,
Edward J. Gay,	John M. Sandidge,
Simon Hernsheim,	Simon Forcheimer,
Joseph B. Wolfe,	R. B. Post,
Edward Pilsbury,	John E. King,
Fred'k Camerden	J. L. Harris,
Andrew Stewart,	Joseph Stone,
George Martin,	Alfred Moulton,
L. C. Jurey,	Edward Nalle,
George W. Sentell,	A. Levi.

24mai—

RAPPORT SUR L'ETAT DE LA Banque Nationale Mutuelle de la Nile-Orléans,

la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, clôture des affaires du vendredi, 17 Février '7..

RESSOURCES.

Prêts et Escomptes	$ 642,221
Tiré au delà des dépots	
Bons des Etats-Unis pour garantir la circulation	600,000
Autres actions, bons et hypothèques	17,772
Dû par des agents de rachat et de réserve	32,211
Dû par des banquiers et des banques de l'Etat	3,819
Local de la banque	7,903
Autres Propriétés foncières	3,721
Mobiliers et installations	18,082
Dépenses Courantes	4,972
Taxes payées	4,744
Primes	73,414
Echanges pour le Clearing House	87,978
Billets d'autres Banques Nationales	11,579 0
Petite Monnaie Courante, y compris les Nickels	1,672 91
Espèces	18,196 77
Billets Legal Tender	254,000 00
	$1,604,732 1

PASSIFS:

Capital payé	$ 500,000 0
Surplus	11,363
Escompte	3,656
Change	2,698 97
Intérêt	1,317 97
Circulation Nationale non rachetée	412,000 00
Dividendes non payés	733 2
Dépots Individuels	657,915
Chèques Certifiés	7,515 07
Dû à des Banques Nationales	1,833
Dû à des Banques et à des Banques de l'Etat	973
	$1,604,732 1

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans.

Moi, Joseph Michel, Caissier de la Banque Nationale Mutuelle de la Nouvelle-Orléans, jure solennellement que le ci-dessus tableau qui précède est exact.

JOSEPH MITCHELL, Caissier.

Signé sous serment, par devant moi, ce 25 Mai 1874. JULES MOSSY, N. P.

Exact

P. POURSINE,
E. S. KEEP,
A. WIE

BILAN —DE LA— BANQUE GERMANIA NATIONALE A LA NOUVELLE-ORLEANS DANS L'ETAT DE LA LOUISIANE. A la clôture des affaires du 2 octobre 1874

RESSOURCES:

Prêts et escomptes	$753,975 65
Tiré en sus	4,342 8
Bons des Etats-Unis pour garantir la circulation	300,000
Bons des Etats-Unis en caisse	100,000 00
Autres actions et Bons	35,095 32
Dû par des agents de réserve et de rachat	60,627
Dû par d'autres banques nationales	7,146 3
Dû par des banques et des banquiers de l'Etat	1,261
Propriété foncière, mobilier et installations	5,900 87
Dépenses courantes et taxes payées	11,183 2
Primes payées	40,000 0
Echanges pour le Clearing-House	104,212 00
Billets d'autres banques nationales	8,978 02
Petite monnaie (y compris les nickels)	641 4
Espèces	27,673
Billets Legal Tender	210,110
Total	$1,691,400

PASSIF:

Capital payé	$300,000
Surplus	37,500
Autres profits non partagés	37,026
Billets de banque non rachetés	262,995
Dividends non payés	240 0
Dépôts individuels	$968,681 73
Certificats de dépôts, payables sur demande	600 00
Chèques certifiés	21,312
Chèques de caissiers non payés	34,227
Dû à d'autres banques nationales	15,235 52
Dû à des banques et des banquiers de l'Etat	5,899 22
Total	$1,691,400

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans.

Moi, Hermann Roehl, caissier de cette banque déclare solennellement que le précis ci-dessus est bien exact. HERM. ROEHL, caissier

Signé et assermenté ici, ce 5 octobre 1874.

JOS. COHN, Notaire Public.

Exact—Témoins T. PEUDHOMME, L. S. CAIN, E. GOGREVE.

ASSURANCES.

VINGT-DEUXIEME ETAT ANNUEL —DU—

Home Mutual Insurance Company DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Conformément aux clauses de sa Charte la Compagnie publie l'état suivant pour l'année expirée le 31 décembre 1873:

Primes reçues durant l'année terminée le 31 décembre 1873, y compris les Risques non terminés de 1872		$154,023
Primes sur les Risques de feu	$129,690 15	
Primes sur les Risques de rivières	32,611 46	
Primes sur les Risques de mer	38,721 19	
Moins les primes rendues	3,727 66	
Moins les primes sur Risques non terminés en 1873	36,687 00—	34,414
Primes nettes pour l'année 1873		$156,606 14
Déficit pour l'année 1873		35,246 52
		$191,854 66
Pertes payées durant la même période—		
Sur les Risques de feu	$30,957	
Sur les Risques des rivières	10,796	
Sur les Risques de mer	35,726	
		7,451 54
Réassurances		922
Taxes		
Réfaction au lieu de scrip	15,954 61	
Dépenses et Profits et Pertes, moins le compte de loyer	26,797 96	
Intérêt dû sur les Scrips non encore payés	4,200	
	$54,965 25	
Moins escompte et intérêt	25,612 43—	29,373
		$158,854
Pertes non réglées		30,00
		$186,84
La Compagnie possède l'Actif suivant:		
En caisse	$23,499 54	
Effets à recevoir sur prêts et sur gages		
Effets à recevoir sur Primes		$22,572 23
Effets à recevoir en voie de recouvrement		31,058 81
Propriété foncière		50,000 00
Bons de l'Etat de la Louisiane et de la ville de la Nouvelle-Orléans		236,545 00
Actions de Banques		41,200 00
Actions de la Compagnie Vallette Dry Dock		4,000 00
Actions du Harbor Protection Company		366 18
Bons de la Grand' Loge des Maçons Libres et Acceptés		3,088
Bons I. O. des O. F. Hall Association		5,00
Actions de Compagnie d'assurance		3,86
Bons du Mechanics' and Agricultural Fair Association		1,
Compte suspendu de Bons et d'Actions		255,156 86

L'état suivant est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

A. BROTEER, Président.

A. W. HUNTER, Secrétaire.

Assermenté et signé pardevant moi, notaire soussigné, ce seizième jour de janvier, A. D. 1874 comme l'attestent ma signature et le sceau.

ANDREW HERO,
17 janv—1m Notaire Public.

Association d'Assurances —DE LA— NOUVELLE-ORLEANS,

Bureaux, 102 rue du Canal.

CINQUIEME ETAT ANNUEL.

Nouvelle-Orléans, le 14 janvier 1874

Conformément à sa Charte, l'Association d'Assurances de la Nouvelle-Orléans, publie l'état suivant de ses affaires, pour l'année expirée le 31 décembre 1874.

Primes sur les risques de feu	$429,866 17		
Primes sur les risques de mer	10,...		
Primes sur les risques de rivières	82,308 24		
Total		$522,651	
En moins:			
Primes sur risques non expirées	$125,724 24		
Primes remboursées	2,377 32	$129,101 56	
Primes nettes acquises		$356,549	
A ajouter:			
Intérêts	16,248 27		
Profits et pertes	4,031 44		
Primes sur l'or	816 15	21,096	
		$417,645	
Pertes payées sur les risques de feu	$145,170 15		
Pertes payées sur les risques de mer	24,964 78		
Pertes payées sur les risques de rivières	13,429 38		
Pertes en litige	5,812 00		
Pertes non-ajustées et ajustées et non échues	12,129 55	11,605 69	
Réassurances		11,889 69	
Réfaction (rebate)		38,356 47	
Commissions d'agences		2,994 93	
Dépenses d'agences		5,010 25	
Licence		1,100 00	
Dépenses de bureau		26,523 17	
Dépenses casuelles, bureau des assureurs, etc.		9,222 39	
Frais de Cours et d'avocats		122 21	326,166
Bénéfice net			$91,479
ACTIF.			
En caisse:			
Dépôt au Germania Natl. Bk.	$75,987 24		
" " Louisiana Natl. Bk.	1,996 40		
En mains d'agents aux E. U. et en Europe	28,776 64		
Dépôt dans le N. O. National Banking Asso. $92,903 42, évalué	25,000 00		
Effets à recevoir pour primes	12,081 07		
Prêts sur hypothèques	147,582 28		
Prêts sur nantissements	20,733 19		
Effets à recevoir	14,613 29		
Bons	32,413 85		
Actions	38,556 78		
Primes en voie de recouvrement	49,459 82		
Propriété foncière	5,136 64		
Propriété mobilière	25,000 00		
Dû par divers	6,697 77	494,433	
PASSIF.			
Capital payé en plein, (actions de $30)	257,680 00		
Dividendes d'intérêt de 1872 et 1873 non-réclamés	3,012 50		
Primes sur risques non terminés	123,724 24		
Pertes non réglées	17,941 55		
Dû à divers	701 21	402,952	
Surplus		$91,479	

Le tableau qui précède est une copie exacte de livres de l'Association d'Assurances de la Nouvelle-Orléans.

G. LANAUX, Secrétaire
M. MUSSON, Président

Etat de la Louisiane,
Paroisse d'Orléans,
Ville de la Nouvelle-Orléans

Assermenté et signé devant moi, notaire public, ce douzième jour de Janvier 1875.

G. LEGARDEUR, JR., Notaire Public

A une réunion spéciale de la Direction, qui a eu lieu le 11 Janvier 1875, il a été résolu de payer sur demande les Dividendes suivants:

1o Un Dividende d'intérêt de dix pour cent pour l'année expirée le 31 décembre 1874 sur le Capital de $30 par action:

2o Un Dividende, au Comptant, de quinze pour cent aux actionnaires sur le montant net de leurs primes acquises et participantes pour l'année expirée le 31 décembre 1874, en sus de la Réfaction (rebate) de 15 p. c., ou dividende par anticipation, déjà reçu par les dits actionnaires sur le montant brut de leurs primes:

De porter au Fonds de Réserve la somme de $11,029 06 à investir en sécurités du gouvernement des Etats-Unis, conformément aux articles III et V de la Charte amendée.

G. LANAUX, Secrétaire. M. MUSSON, Président

DIRECTEURS:

L. J. WEBSTER,	A. J. GOMILA,
ABE HIRSCH,	JOHN LEISY,
J. B. CAMORS,	E. F. GOLSAN,
I. K. SMALL,	J. PLAISENT,
LOUIS SCHNEIDER,	HEN. ABRAHAM
PIERRE LANAUX,	M. MUSSON,

14 janv—1m

ETAT DE LA Banque Nationale Mutuelle DE LA NOUVELLE-ORLEANS, A la clôture des affaires, le 9 Janvier 1874

ACTIF:

Prêts et escomptes	$605,834 9
Bonds des Etats-Unis	458,000 00
Primes sur Bonds des Etats-Unis et sur or	73,785 09
Diverses actions	17,772 50
Dû par Banques et Banquiers	8,308 37
Propriétés foncières, meubles et installations	
Dépenses courantes	
Billets du Trésor (Legal Tenders)	$222,000 00
Billets de Banques Nationales	11,599 52
Or	14,808 36
Chèques sur banques locales payables en currency	190,302 35
	$1,857,323 37

PASSIF:

Capital payé	$500,000 0
Surplus	11,363 1
Circulation	413,000
Dépôts	723,083 1
Chèques du caissier	86,697 77
Escomptes, Intérêt et Change	20,...
Dû à Banques et Banquiers	...
Dividendes non réclamés	371 ...
	$1,857,...